

ON S'ABONNE :
 à Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOI ET GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an 46 fr.
 Six mois 23 fr.
 Trois mois 12 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES,
 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.
 Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des
 annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du
 Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans
 le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 16 Janvier 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 14 janvier...	69 60	98 75
Du 15.....	69 60	99 »
Du 16.....	69 45	99 10

BULLETIN

Les contradictions se succèdent au sujet de l'insurrection de Candie. Quoiqu'il en soit du plus ou du moins d'exactitude des derniers renseignements il est certain qu'une fermentation extrême existe par tout l'Orient. Qu'en sortira-t-il ? C'est ce que chacun se demande. En Thessalie, en Epire, en Servie, l'explosion peut se faire d'un moment à l'autre.

La Nouvelle Presse libre de Vienne, parlant de cette grosse question d'Orient, dit que les négociations qui ont eu lieu entre les Cours de Vienne et de Paris ont conduit à une entente. On fera des démarches, sinon collectives, du moins communes en faveur des sujets chrétiens du Sultan. Les puissances continentales la Prusse, l'Italie et la Russie auraient accédé déjà aux démarches convenues. L'adhésion de l'Angleterre serait regardée comme certaine. D'après ce même journal, la Porte serait disposée à tenir compte équitablement des demandes des puissances.

Il serait difficile de dire jusqu'à quel point la feuille allemande est bien informée. Le bruit court néanmoins que des pourparlers s'échangent activement entre M. de Moustier et lord Stanley au sujet d'un projet qui aurait pour but d'obtenir de la Porte une sorte de pseudo-autonomie de l'île de Candie, de façon à contenter provisoirement les Turcs et les Candiotés.

L'équilibre du budget et la réduction de l'armée sont à l'ordre du jour en Italie. Voici ce que mande à cet égard un correspondant de Florence.

« M. Scialoja doit présenter incessamment son exposé financier. Les bases seront celles-ci :

Une opération de crédit sur les biens du clergé fournira le moyen de sortir du régime du papier-monnaie, en remboursant à la Banque les 268 millions qui lui sont dus. Le rachat des chemins de fer et leur conversion en rentes sont adoptées

en principe. Le ministre proposera également la conversion en rentes, après capitalisation, des pensions servies par l'Etat, et notamment les pensions ecclésiastiques ;

» Quant au ministre de la guerre, il réduit le budget normal à 150 millions, ce qui correspond à un effectif de 150,000 hommes, sans compter 20,000 carabiniers. On supprime un bataillon par régiment d'infanterie et quelques compagnies dans divers corps. On congédie la classe de 1842, et on met les officiers en expectative. »

Grâce à ces mesures, le gouvernement espère éviter un nouvel emprunt. La Chambre, comme le pays, du reste, est très sympathique aux économies proposées.

En Prusse, comme partout, la question des armements est à l'ordre du jour. On croit que la circulaire de M. de Bismark, que certains s'obstinent à dire apocryphe, est un ballon d'essai pour tâter l'opinion publique en Europe. Quoiqu'il en soit, le cabinet de Berlin procède activement, mais sans bruit à l'incorporation dans son armée, des soldats fournis par les pays annexés. Peu de paroles, des faits : c'est la devise de M. de Bismark.

Le comité de justice de la chambre des députés de Berlin a rejeté une proposition tendant à soumettre au Jury les procès de presse. On propose, par contre, l'abolition de la Cour d'Etat, pour les crimes politiques.

Une dépêche de Pesth nous apporte une protestation très énergique de M. Deak contre le cabinet de Vienne, relativement au changement de l'organisation militaire de la Hongrie sans le consentement de la Diète. Il se plaint que le pouvoir absolu ne cesse de disposer à sa fantaisie des intérêts les plus sacrés dans le domaine de la législation et de l'administration. Le droit de régler le système militaire, ajoute-t-il, forme une condition vitale de la constitution hongroise et de tout régime constitutionnel, et le pays ne saurait y renoncer.

Le jour de l'ouverture des chambres françaises ne paraît pas devoir être reculé plus loin que le 11 février. Pour la question budgétaire, quatre ministres ont été entendus au conseil d'Etat.

On dit que, sur les cinq sièges vacants au Sénat, deux sont réservés à des membres du Corps législatif. Il y a longtemps que la 2^e chambre n'a été appelée à fournir des membres au Sénat.

Pour le bulletin politique : A. Layton.

pelle Cécile ?

— L'ainée.

— Bien ! va donc pour Cécile ! elle plaisait tant à mon père. Vous connaissez les parents ; demandez sa main pour moi, je vous en prie ; je vous donne plein pouvoir. »

Heureuse mère ! son fils se mariait, et il la chargeait de tout arranger ! Rien de plus facile, les deux parties étant d'accord à l'avance. Dix jours avant le mariage, Cyrille prit la route d'Albi, où l'avait précédé la comtesse, et il se présenta à son impatient, je fiancée.

Berthe reçut plus tard une de ces nombreuses lettres imprimées par lesquelles il est d'usage d'annoncer ces sortes d'événements à ses connaissances. L'adresse était de la comtesse de Trémicourt. Le mariage avait été célébré à Albi le 6 août.

A Noël de la même année, un violent accès emporta Edmond. Berthe devint veuve.

De pareils événements n'ont rien d'extraordinaire. Dieu met fin à l'épreuve quand l'heure a sonné ; mais l'homme a rarement assez de confiance en lui, de patience ou de force pour attendre jusque là. Tantôt par grandeur d'âme, tantôt par découragement, il prend, dans un moment de fièvre, une résolution, qu'il pleure bien amèrement ensuite, mais en vain, mais trop tard, alors qu'elle est sans remède.

En apprenant la mort de son frère, M^{me} d'Auvers courut à Vaux et trouva Berthe atteinte d'une maladie mortelle. Depuis près de deux ans, elle ne s'était pas enquisse des rapports entre Berthe et Cyrille ; il lui vint alors à l'esprit que peut-être il était encore célibataire et que, dans tous les cas, elle devait l'in-

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

New-York, 12 janvier, soir.

Il existe des motifs de croire que la mise en accusation du président Johnson sera abandonnée.

Pointe de Galles, 29 décembre.

Des avis de Sanghaï, du 7 décembre, annoncent que la guerre civile au Japon, est terminée. Un incendie considérable a éclaté à Yokohama. On évalue les pertes à cinq millions de dollars.

Berlin, 13 janvier.

Il a été présenté à la chambre des seigneurs un amendement tendant à modifier l'article 69 du projet de loi (augmentation du nombre des députés). Cet amendement propose de compléter, par ordonnance royale, la chambre des seigneurs au moyen de membres pris dans les pays annexés et d'augmenter la deuxième chambre de 80 membres nouveaux.

Munich, 13 janvier.

S'il faut en croire des avis du Mexique, venant par la voie de Trieste, la situation des partis serait telle dans ce pays, qu'on y considérerait comme certain un vote favorable au maintien de l'empire. La répugnance contre l'intervention américaine serait universelle.

Saint-Petersbourg, 13 janvier.

L'Empereur vient d'accorder une amnistie de presse. Le baron de Mengedoff, ex-chargé d'affaires de Russie à Rome, est nommé chargé d'affaires à Weimar. La famille impériale et le corps diplomatique ont assisté au bal donné au théâtre, au bénéfice des familles candiotés.

Florence, 14 janvier.

L'Italie dit que le roi Victor-Emmanuel a reçu la députation chargée de lui présenter l'adresse. Sa Majesté, après s'être félicitée des résultats obtenus par l'Italie en 1866, a dit qu'il restait encore deux questions à résoudre : celle des finances et celle de Rome. Relativement aux finances, le Roi espère que toutes les difficultés seront bientôt surmontées et que l'exposé financier de M. Scialoja dissipera bientôt des nuages. Quant à la question romaine, c'est le temps qui doit la résoudre, conformément aux aspirations nationales. Le même journal annonce que l'affaire du Prince-Thomas est arrangée en principe et qu'il ne reste plus qu'à fixer l'indemnité à payer par la Turquie à la Compagnie propriétaire du paquebot.

On croit que le comte Latour sera nommé ministre d'Italie au Japon.

Rome, 13 janvier.

Le cardinal Cagiano de Azevedo, grand pénitencier, est mort ce matin. Il avait 70 ans.

Revue des Journaux

Affaires d'Orient

Nous lisons dans le Bulletin du Mémorial Diplomatique le passage suivant qui nous paraît résumer, d'une manière très-exacte, la situation en ce qui concerne les affaires d'Orient :

« Un journal du soir ayant dit que la France et l'Angleterre se trouvaient d'accord pour reconnaître la nécessité du maintien de la domination Ottomane dans l'Archipel, le Moniteur l'a désavoué par une

former de cette importante nouvelle. Elle lui écrivit donc à Valence ; mais il était parti pour les îles d'Hyères avec sa femme, qui voulait voir une dernière fois son père, condamné par les médecins. Le comte de Leduc guérit cependant. Alors ils retournèrent à Albi, où Cyrille trouva quantité de lettres qu'il s'était fait expédier de Valence, et dans le nombre celle de M^{me} d'Auvers. En la lisant, cet homme de fer tomba évanoui. De ce moment, il changea à vue d'œil, au point que Cécile, en proie à la plus poignante inquiétude le conjura de soigner sa santé et se reprocha d'être la cause de son voyage à Hyères, auquel il attribuait son dépérissement. Elle approchait du moment de ses couches, avait les nerfs agacés, très-irritables, et ne faisait que pleurer, ce qui fatiguait horriblement Cyrille dans la disposition d'esprit où il se trouvait.

XII.

Nous retrouvons Achille Duerozet à Bordeaux. S'apercevant un soir que la maison de M^{me} d'Auvers n'était plus plongée dans une obscurité complète, il ne douta point que cette dame ne fût de retour, et il se fit annoncer chez elle.

Riche veuve depuis quelques années, M^{me} d'Auvers approchait de la quarantaine. Elle n'était plus belle ; disons mieux : elle ne l'avait jamais été. Mais elle possédait cette aménité de convention qu'on appelle bonnes manières et qui fait briller dans les salons. Comme elle y joignait une grande finesse de tact, le commerce avec elle était facile et agréable. Achille la voyait avec plaisir. Il respirait dans cette atmosphère légère.

note formelle, et toute la presse de prétendre que la politique du cabinet des Tuileries venait de dévier de son programme primitif dans les affaires d'Orient. Nous n'avons pas la prétention de savoir au juste ce qu'a pu penser et dire le gouvernement impérial de l'insurrection de Candie, et en général des inquiétudes que manifestent en ce moment les provinces chrétiennes de la Turquie ; mais, à coup sûr, les questions de nationalité et d'ordre européen que soulève dans le présent et dans l'avenir la situation de ces provinces, et la tradition constante de la politique française à l'égard des populations chrétiennes de l'Orient, commandent au cabinet des Tuileries de ne pas laisser enchaîner prématurément sa liberté d'action au profit exclusif de l'une des parties. De ce que l'insurrection de Crète était condamnée à ne servir que les convoitises russes, il ne s'en suit pas qu'il n'y ait rien de fondé dans les griefs qui l'ont déterminée. On peut souhaiter que la question d'Orient s'apaise en ce moment ; qu'elle ne vienne pas ajouter trop tôt à des complications qui nous toucheraient de plus près. On peut même croire, ainsi que nous l'avons exposé précédemment, que les chrétiens d'Orient, entre divers moyens qu'ils ont d'obtenir leur affranchissement, choisissent le plus dangereux et le moins efficace en prenant les armes contre la Porte ; mais de là à donner un bill d'indemnité à la Turquie il y a très-loin. Le traité de 1856 impose au cabinet de Constantinople des obligations fort claires à l'égard de ses sujets chrétiens, et l'accomplissement préalable de ces obligations détermine la mesure dans laquelle la Porte a droit d'être soutenue et appuyée dans les circonstances présentes. Du reste, en cette affaire comme en bien d'autres, nul gouvernement ne désire et ne doit enchaîner sa liberté d'action en vue d'un avenir déjà bien obscur, et c'est là, nous en sommes certains, ce que le Moniteur a voulu indiquer clairement en infligeant un démenti à l'article de la Patrie. »

Mission Tonello.

Nous lisons dans la même feuille :
 L'aboutissement d'une partie de la mission Tonello est le fait le plus considérable de la semaine que nous venons de traverser. Nous ne savons si nous nous trompons, mais il nous semble que l'accord du Saint-Siège et de l'Italie sur les questions religieuses sera une très-grande chose. Sur ce point, il n'y avait pas à se dissimuler que la cour de Rome ne se prêterait à aucune concession et que le seul moyen laissé au cabinet de Florence pour parvenir à ses fins, était de s'incliner devant une suprématie qui n'admet ni contrôle ni tempérance. Mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que les difficultés qui resteront à régler entre le Saint-Siège et le gouvernement italien sont d'un ordre purement économique et politique, et que dans cet ordre de faits on peut facilement à Rome, s'accommoder d'expéditions qui ménagent les convictions et n'altèrent point les principes que l'on proclame. Si, donc, comme tout le fait prévoir, M. Tonello a réussi dans la première partie de sa mission, il résultera de son succès une situation infiniment allégée, tant pour l'Italie que pour la Papauté. Sans doute, comme l'a fait remarquer très-justement un journal ministériel de Florence, « les problèmes » posés par les événements entre l'Italie et Rome » sont loin d'être résolus ; ils soulèvent des difficultés, de plus d'un genre ; ils ont dû émouvoir la Papauté. Cette impression n'a pu qu'être fort vive

Ciel ! en deuil, madame ! dit-il avec effroi. M^{me} votre fille...

— Dieu merci, ma fille se porte bien ! interrompit-elle. Je continue à recevoir des nouvelles favorables de sa santé. Mais vous me voyez en deuil de mon frère.

— Vous aviez un frère ! s'écria Achille avec surprise extrême, et jamais je n'en ai entendu parler !

— Le mieux était de se taire, car vous n'auriez appris que de tristes choses. Je n'aime pas que mes chagrins et mes joies de famille soient l'objet d'une conversation indifférente. Une mort douce a mis fin à la vie lamentable de mon pauvre frère. Un courrier m'en apporta la nouvelle et, en même temps, celle que ma belle-sœur était fort dangereusement malade. Je pris aussitôt la poste pour me rendre auprès d'elle, et je suis revenue hier soir.

— Sans nous donner le moindre avis ni de votre départ, ni de votre retour !

— Mon départ a été trop subit ; quant à mon retour, j'ai ramené ma belle-sœur, et je ne voulais pas lui présenter de quelques jours des personnes étrangères.

— Ces événements déplorables méritent, certes, tous les ménagements ; vous auriez pu cependant, madame, ne pas rester tout ce long mois sans nous donner signe de vie, d'autant plus que madame votre belle-sœur va sans doute vous ravir à notre cercle.

— Je ne le pense pas. Nous ne pouvons, il est vrai, voir la société ; mais si l'on m'eût possible de lui procurer un peu de distraction en réunissant un petit cercle à sa guise, cela me ferait grand plaisir. Elle vit loin du monde ; cela ne vaut jamais rien : les sentiments s'exaltent, et le cœur souffre davantage. »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 16 janvier 1867.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND

M^{me} LA C^{te} HAHN-HAHN

TOME PREMIER

XI Suite.

— Cyrille !... est-ce possible ? es-tu donc réellement libre ? Oh ! parle, parle, mon cher fils !...

— Ma mère, pour l'amour de Dieu, pas de scène ! interrompit Cyrille, les lèvres pâles et tremblantes. Je vous dis que j'épouserai très-volontiers une de ces demoiselles, parce que tel était le vœu favori de feu mon père ; je l'épouserai même aussitôt que possible, c'est-à-dire à l'expiration du premier trimestre de notre deuil. »

La comtesse fut enchantée de cette grande hâte, car elle craignait que la résolution de Cyrille ne chancelât.

« Il reste au comte deux filles non mariées, répliqua-t-elle : l'ainée, qui a 25 ans et la cadette, qui en a 15. Cette dernière seule est jolie. »

— Mais 15 ans ! s'écria Cyrille ; je pourrais être son grand-père, et il me faudrait peut-être apprendre à jouer avec ses poupées !... Non ! Laquelle s'ap-

La reproduction est interdite.

» dès le début ; elle existe encore, et il ne faut pas espérer qu'elle disparaisse tout d'un coup ; mais il est permis de dire qu'elle s'est affaiblie et qu'elle s'affaiblira de plus en plus. L'esprit de sagesse pratique, dont les conseils n'ont jamais été sans influence à Rome, ne tardera pas à prévaloir. » Voilà, un langage excellent et qui mérite d'être remarqué ; à beaucoup de titres, dans les colonnes d'un journal auquel M. Ricassoli n'est point étranger. Si la presse italienne s'était inspirée plutôt de ces idées sages et conciliantes, si elle avait moins systématiquement entretenu jusqu'au dernier jour des équivoques fâcheuses sur le but et les conséquences de la convention du 15 septembre, le problème de la réconciliation entre Rome et Florence, serait aujourd'hui d'un accès plus facile, et bien des appréhensions qui ont pesé pendant deux années sur l'esprit des catholiques, se seraient évacuées depuis longtemps.

Congrès américain.

D'après nos correspondances des Etats-Unis le cabinet de Washington allant au devant des résolutions de la chambre des représentants, a désapprouvé la faiblesse montrée par les gouvernements du Chili et du Pérou en se laissant amener par les passions de multitude à repousser la médiation de la France et de l'Angleterre dans leur guerre avec l'Espagne. Le président Johnson a exprimé l'opinion qu'une guerre naissant aux intérêts commerciaux de tous les pays, n'ayant aucun motif vraiment sérieux était de nature à éveiller avec raison la sollicitude de la France et de l'Angleterre et qu'il joindrait ses bons offices aux leurs pour mettre un terme à cette lutte. Dans les lettres que nous avons reçues, on nous assure que des communications officielles dans ce sens ont été expédiées aux divers cabinets intéressés. L'avenir dira si ces nouvelles que nous croyons dignes de foi sont complètement exactes. Quoiqu'il en soit, étant disposés à accepter toute solution honorable, de même qu'à faire respecter notre drapeau, nous croyons que les événements ne nous prendront point à l'improviste.

NAPOLÉON III.

On lit dans le *Cosmopolitan* de Londres, du 12 janvier :

L'Empereur des Français est à nos yeux l'espérance du monde ; car il a tout à la fois le désir et le pouvoir d'entreprendre et d'accomplir les grandes réformes sociales et politiques qu'appellent de tous leurs vœux les nobles cœurs. Les ennemis même de sa dynastie commencent à confesser que Sa Majesté est un sincère ami de la paix, et que l'Exposition universelle prouve d'une manière éclatante qu'il est également ami du progrès dans tous les arts de l'industrie et de la civilisation. Nous avons donc l'espérance que l'Empereur promulguera des lois, établira des mesures qui allégeront les fardeaux des peuples et augmenteront le bonheur des nations. Depuis son avènement au trône de l'Empire, tout ce qu'a fait Napoléon III, non-seulement pour le progrès et la prospérité de la France, mais encore pour le bien-être général du genre humain, l'histoire n'a pas encore eu le temps de l'inscrire dans ses annales. Il a régénéré Paris et fait de sa capitale, la plus belle, la plus salubre et la plus florissante cité du monde. Il a étendu les frontières de la France en y ajoutant Nice et la Savoie. Il a établi le royaume de l'Italie unie depuis les Alpes jusqu'à l'Adriatique. Il a maintenu le Chef de l'Eglise à Rome, laissant ainsi le christianisme régner sur un trône, dans la Cité aux sept Collines, dans la ville des Césars. Il a enrichi des trésors de la civilisation les côtes de l'Afrique ; il a soutenu la gloire du pavillon tricolore dans les plus lointaines contrées de la terre, et, au point de vue économique, l'Empereur a doublé les ressources de la nation. Nous reproduisons simplement ces faits glorieux pour prélever à un appel que nous allons faire à l'Empereur en faveur

Déjà Achille se représentait involontairement une ennuyeuse et sentimentale dame noble campagnarde, quand une porte s'ouvrit et que Berthe parut, en longue robe de deuil traînante.

« Ma belle-sœur, la marquise de Valrive, dit M^{me} d'Auvers à Achille, qui se levait pour saluer Berthe.

— Nous nous connaissons, dit froidement la marquise.

— Tant mieux ! reprit M^{me} d'Auvers. Rien de désagréable comme de rencontrer dans un salon tout visages étrangers.

— En effet ! » répondit Berthe ; puis elle se croisa les bras, s'installa dans un coin du capapé et pencha la tête de l'air d'une personne dont l'esprit est ailleurs.

Achille resta muet de joie et de surprise. Berthe ici ! Berthe veuve ! Il voyait déjà s'ouvrir une nouvelle perspective d'avenir. Comme elle ne s'inquiétait pas de lui et ne prenait pas la moindre part à l'entretien, il jugea convenable de ne pas non plus s'occuper d'elle, surtout quand lui revint à la mémoire le beau méridional de Paris. Il fit à M^{me} d'Auvers un rapport comique sur tout ce qui s'était passé et même dit depuis un mois dans le monde bordelais, sans prendre toutefois le ton de la gaieté, qui eût été inconvenant en face des crépes de deuil. Mais, convaincu que les cœurs ne portaient point ce crépe, il jugeait superflu de pousser plus loin les égards.

Tout à coup Berthe se leva et quitta la pièce sans bruit, comme elle y était entrée.

« Pourquoi la marquise s'en va-t-elle ? Est-ce à cause de ma présence ? » demanda-t-il.

Charlotte lui fit signe de se taire et lui répondit, un instant après :

d'une grande réforme universelle dont l'importance ne le cède point aux bienfaits de la paix. Nous demandons à Sa Majesté que dans son prochain discours au Corps Législatif, il propose : 1^o Commerce affranchi de toute restriction ; 2^o Faculté de voyager sans entrave ; 3^o Uniformité générale des poids, des mesures et de la circulation monétaire, et enfin ce qui n'est pas le moindre des bienfaits, une taxe postale universelle. Si l'Empereur des Français dont les désirs peuvent être des lois, veut prendre l'initiative de ces grandes réformes, toutes les autres nations suivront bien vite son exemple, et les avantages qui en résulteront seront incalculables. Nous insistons particulièrement sur la taxe postale universelle. Tout ce qui favorise les relations entre les individus et entre les nations, encourage également l'esprit de bienveillance et d'amitié, l'esprit de paix et de concorde. Vingt lettres seront envoyées par la poste à un penny (10 centimes), là où une seule l'est à un shilling (1 fr. 25 c.). Le revenu du Post-office s'accroîtra en conséquence et la consommation de papier sera vingt fois plus grande. Si l'Empereur prend l'initiative de cette grande réforme, tous ceux qui écrivent des lettres les termineront par les mots et le vœu de « Vive l'Empereur ! » et Napoléon III sera dès lors et à juste titre, le souverain le plus populaire que le monde ait jamais connu. Cette année-ci, année de paix, année où les nations sont réunies en un bienveillant concours, est singulièrement propice à l'inauguration des réformes universelles que nous venons d'indiquer. Plus de douanes, plus de passeports, plus de confusion dans les poids et mesures, plus de taxes prohibitives sur les lettres. Puis que les nations commencent à désarmer mutuellement et qu'au lieu de dépenser les deux tiers de leurs revenus à fabriquer des instruments de destruction, elles se vouent tout entières aux arts de l'industrie et de la paix, et qu'elles y donnent carrière à leur rivalité, à leur habileté. C'est alors que s'ouvrira l'ère nouvelle dont l'Empereur au jour du nouvel an, a parlé avec un si rare bonheur d'expression. Qui donc, si ce n'est l'Empereur des Français, a le pouvoir de réaliser ses idées, et de faire avancer d'un commun accord les nations dans les voies du progrès et de la paix ?

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour.

Lundi, au Conseil d'Etat, a eu lieu la séance des sections réunies de la guerre et de la législation, pour l'examen du projet de réorganisation de l'armée.

— Le *Courrier de l'Isère*, dans son numéro du 12 janvier, annonce que le duel qui devait avoir lieu entre son rédacteur en chef, M. Hardy, et l'un des rédacteurs de *l'Impartial dauphinois*, se trouve ajourné indéfiniment, les témoins des parties n'ayant pu s'entendre sur le choix des armes.

— Un journal de Londres publie la note suivante, que nous reproduisons sous toutes réserves :

« Des lettres reçues d'Athènes assurent que les consuls des Etats-Unis, en Grèce, en Turquie et dans l'Orient ont reçu l'ordre d'agir en conformité avec les instructions reçues par les consuls russes. »

— La population de la Prusse est actuellement de 23,590,543 habitants ; répandus sur un territoire de 6,395 milles carrés. L'an-

« Je vous en prie, ne vous inquiétez nullement de ma belle-sœur. Sa solitude et son sort à part lui ont fait contracter certaines allures particulières. Elle est craintive comme un chevreuil, qu'on n'apprivoise qu'en la laissant s'accoutumer de lui-même à un entourage étranger. »

Achille trouva ces comparaisons des plus fausses.

« Madame, dit-il, vous devez connaître mieux que moi la marquise de Valrive ; je n'ose donc point vous contredire. Je me permettrai seulement de déclarer qu'elle ne me faisait pas l'effet d'une personne craintive et sans usage du monde, mais bien d'une reine n'ayant besoin que d'un signe pour être entourée ou laissée seule à volonté.

— Et où avez-vous vu ma belle-sœur sous ce jour-là ?

— En dernier lieu à Paris, et d'abord chez la baronne de Hautchéne.

— Chez Anna ? interrompit vivement M^{me} d'Auvers. Oh ! je vous en supplie, ne prononcez point ce nom devant la marquise ; ce serait évoquer un souvenir douloureux.

— Comment ! quelle énigme que tout cela ! s'écria-t-il avec surprise.

— Ne savez-vous donc point, reprit mystérieusement M^{me} d'Auvers, qu'Anna n'est plus baronne de Hautchéne ?

— Impossible ! dit-il, saisi d'horreur au souvenir de son inclination fugitive pour cette gentille femme.

— C'est malheureusement la pure vérité et de notoriété publique. Elle a divorcé, puis épousé un sieur Toussaint, précepteur de ses beaux-fils. Cette double équipée, l'a brouillée avec sa famille, et l'on

nexion des nouvelles provinces comprend dans ces chiffres 4,285,700 habitants et 1,308 milles carrés. Ces provinces nommeront 43 députés ainsi répartis : Hanovre 19 ; Hesse-Electorale 7 ; Nassau 5 ; Francfort 1 ; Schleswig-Holstein 10 et un pour les territoires cédés par la Bavière et la Hesse-Darmstadt. Ces 43 nouveaux députés, joints aux 193 anciennes provinces, porteront à 236 le nombre des représentants de la future assemblée.

D'après les propositions faites par la Prusse, le roi lui-même aura le titre de président de la Confédération du Nord. M. de Bismark, en qualité de chancelier fédéral aura la gestion supérieure de toutes les affaires fédérales, et la présidence du Conseil fédéral.

— Un journal de Paris annonce que les répétitions de la nouvelle pièce de M. Ponsard, *Galilée*, ont été interrompues.

— On écrit de Bruxelles :

« Des journaux étrangers ont annoncé le prochain départ du roi des Belges pour le Midi de l'Europe. Il n'en est rien. Depuis quelques années la santé de Léopold II s'est beaucoup fortifiée. Non-seulement il supporte très bien le climat du pays, mais il en brave les intempéries avec la plus grande insouciance. Cette semaine, par la neige, par la pluie, par le vent, on l'a vu se promener à cheval sur les boulevards de Bruxelles pendant plusieurs heures. »

Pour extrait : A. Layton.

Nécrologies.

M. INGRES.

La peinture française vient de faire une perte immense. M. Ingres est mort cette nuit.

M. Jean-Baptiste Ingres peintre d'histoire, membre de l'Académie des Beaux-Arts, commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur et sénateur, n'aquit à Paris en 1781. Il est mort par conséquent dans sa 86^e année. Les œuvres de M. Ingres sont nombreuses.

Dès l'année 1800, il remportait le premier grand prix de l'Académie des Beaux-Arts, et il était membre de l'Académie des Beaux-Arts depuis 1825. Il y remplaça le baron Denon.

M. Ingres est mort avec la satisfaction de laisser une école puissante et acceptée, dont les principaux membres sont actuellement MM. Flandrin, de Signol, Lhemann, Duval, etc., etc.

M. VICTOR COUSIN.

Un journal du soir annonce que M. Victor Cousin vient de mourir. Il était né le 28 novembre 1792, et était par conséquent âgé de 75 ans. Nous attendrons de nouveaux renseignements avant de confirmer la nouvelle.

M^{lle} GEORGE.

Une de nos plus grandes artistes dramatiques, M^{lle} George, est morte, jeudi soir, à Paris.

M^{lle} George était née en 1785, à Amiens. Son père, qui occupait au théâtre de cette ville l'emploi de chef d'orchestre, la destina, dès son enfance, à la carrière qu'elle devait illustrer plus tard.

Elle débuta à l'âge de douze ans dans quelques rôles tragiques où elle fut remarquée par M^{me} Raucourt qui se chargea de son éducation dramatique et la fit entrer au Conservatoire.

Grâce à la protection de M^{me} Louis Bonaparte, qui fut plus tard reine Hortense, M^{lle} George débuta, le 27 novembre 1802, à la Co-

ne pense plus à elle que comme à une morte. Ne parlez donc point d'Anna à ma belle-sœur, vous l'affligeriez. »

Hélas ! cette nouvelle le navrait lui-même. Il s'entretint avec M^{me} d'Auvers de tous les chagrins qu'on traverse par cela seul qu'on respire et qu'on jette de temps en temps un regard sur ceux de ses semblables dont on a fait, dans le monde, la connaissance plus ou moins superficielle. On retrouve les hommes les plus vulgaires dans ceux dont la jeunesse donnait les plus brillantes espérances ; des femmes tout ordinaires dans celles qui étaient d'angéliques jeunes filles ; on voit des femmes ravissantes ravagées par les passions ; la mort sous toutes les formes : mort du corps, mort du bonheur, mort du cœur, mort de l'espérance ; partout, quand le sort a été favorable, un médiocre développement des facultés ; et tout cela n'est pas le destin exceptionnel d'un mortel à plaindre, mais le lot de l'humanité tout entière.

« Oh ! taisez-vous ! s'écria M^{me} d'Auvers : vous me rendez mélancolique, et je ne veux ni ne dois l'être, afin de pouvoir faire contre-poids à la tristesse de ma belle-sœur.

— Est-elle si profondément affectée de la mort de son mari ? Alors elle est heureuse, parce qu'elle a au moins le souvenir du bonheur, dit Achille avec amertume. Est-elle affligée de... d'autre chose ? Eh bien, sa vie peut entrer dans une ère nouvelle. Dans aucun cas, je ne vois de motif suffisant aux désolations excessives de maintes dames.

— Oh ! Berthe est un noble cœur ! s'écria M^{me} d'Auvers, avec une chaleur doublement surprenante chez elle par sa rareté.

médie-Française dans les rôles de Semiramis, de Didon et de Clytemnestre.

En 1807, M^{lle} George quitta Paris pour parcourir l'Allemagne : de là elle partit pour la Russie où elle resta attachée pendant longtemps au Théâtre-impérial de Saint-Petersbourg. En 1812, elle donna des représentations à Dresde et à Erford devant Napoléon et Alexandre.

Ayant obtenu du czar, en 1813, l'autorisation de rentrer au Théâtre-Français, elle n'y fit qu'une courte apparition, se lia d'amitié avec Talma, renforça son jeu en écoutant les leçons du grand acteur, et fut les mettre à profit en province et à l'étranger.

De retour de cette nouvelle excursion, elle créa à l'Odéon plusieurs rôles importants dans les pièces de *Jeanne d'Arc*, la *Maréchale d'Ancre*, *Une fête de Néron*, etc.

M^{lle} George se fit successivement applaudir au théâtre la Porte-Saint-Martin dans *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor*, la *Tour de Nesle*, *Périnet Leclerc*, etc. Avant de quitter définitivement la scène en 1840, elle visita le midi de la Russie, et donna, soit en province, soit à Paris, des représentations à bénéfice.

M^{lle} George était une des dernières actrices qui ont conservé pures les belles traditions de l'art dramatique. Son jeu était très animé, majestueux et plein d'élan ; elle disait surtout les vers avec une rare perfection.

Après avoir brillé d'un si grand éclat et possédé une immense fortune, elle est morte dans un état voisin de la misère et presque dans l'oubli.

Les obsèques de M^{lle} George ont eu lieu hier. Les cordons du poêle étaient tenus par M. Camille Doucet, de l'Académie française, directeur de l'administration des théâtres ; M. Edouard Thierry, administrateur de la Comédie-Française ; M. le baron Taylor et M. Alexandre Dumas. Une messe en musique a été dite à l'église de Passy. Les répétitions avaient été levées dans presque tous les théâtres, afin que les artistes pussent assister aux obsèques.

Pour extrait : A. Layton.

Causerie Parisienne.

(Correspondance particulière du *Journal du Lot*.)

C'est fini. Adieu le foyer provincial et le château seigneurial. Il faut « rentrer » à Paris, même ceux qui ont plus de goût pour la chasse véhémente et la causerie intime que pour les bals d'apparat et les jeux exorbitants. Heureuse indépendance des riches ! Il ne leur est pas permis de rester chez eux. Ils appartiennent à Paris corps et biens, de Noël à Pâques.

On fait en même temps, au Louvre, les préparatifs de la séance d'ouverture des Chambres, et aux Tuileries ceux des fêtes de la saison. Il y aura, comme l'an dernier, quatre grands bals au Palais, le premier vers le 20 janvier, les autres de quinzaine en quinzaine. Entre chaque fête, une « soirée intime » dans les appartements de l'Impératrice. On ne saurait, en effet, donner une autre appellation à des réunions qui ne comptent guère que cinq ou six cents invités.

Du reste, on dansera beaucoup cette année à Paris, en province également, du moins espérons-le. Le carnaval empiète sur le mois de mars, et lorsque Pâques viendra, il y aura des roses. Pour sortir de la monotonie, on organisera des bals costumés et masqués. Leur réussite passée répond de leur futur succès. A tout prendre, Paris vaut bien Venise, et nos praticiennes sont aussi rusées sous le masque, et nos cavaliers portent aussi élégamment le manteau de velours que les petites-nièces des gonfaloniers et les arrière-neveux des doges.

En plein hiver, ouverture des steeple-chasse. Seulement il s'agit ici, non de sauter des barrières, mais de s'asseoir dans un fauteuil. Quittons ces métaphores de menuiserie. L'élection des successeurs de MM. de Barante et Dupin est annoncée pour la seconde quinzaine de février. Les candidats sont déjà

Achille se retira tout pensif et tout préoccupé des deux sœurs, dont le souvenir lui était rappelé d'une façon si surprenante.

Berthe vivait bien chez M^{me} d'Auvers, mais pas avec elle. Elle paraissait au salon aux heures où il était d'usage de se réunir, mais elle ne prenait point part à la conversation, se contentant de répondre brièvement quand on lui adressait la parole. Comme cela était ennuyeux, on finissait par ne plus s'occuper d'elle, et elle ne s'en apercevait pas. Elle était paralysée sous le faix d'un immense chagrin, et, comme toutes les personnes accoutumées à la solitude, elle ne savait pas prendre le masque que les gens du monde portent avec tant de facilité. M^{me} d'Auvers se sentait gênée de ces manières étranges.

« Chère sœur, dit-elle un soir à Berthe, rassemble donc un peu ton courage, je t'en prie. On dirait que tu arrives d'un autre monde. Pourquoi cacher si soigneusement ton amabilité ? Veux-tu que les gens t'en croient tout à fait dépourvue ?

— Tu es trop bonne, Charlotte, répondit Berthe ; je ne me masque pas, je me montre telle que je suis... obtuse.

Allons donc ! Tu as vécu dans le monde, tu as vu la société ; tu sais fort bien comment il faut se conduire pour ne pas être un objet de surprise, tu plaisais tant...

— Oui... alors ! » dit lentement Berthe, et elle n'écouta plus les exhortations de sa belle-sœur. Elle était retombée dans sa sphère d'idées habituelle. Cependant elle finit par répondre :

La suite au prochain numéro.

en campagne. C'était un groupe l'an dernier, c'est une caravane cette année. Indépendamment de MM. Janin, Gautier, Martin, Laboulaye et autres représentants du journalisme, on cite des magistrats, des prêtres, des orateurs sacrés ou profanes. Parmi ces derniers, M. Jules Favre et le Père Hyacinthe. La docte compagnie, tout esprit de parti mis de côté, pourrait faire deux choix plus répréhensibles.

Malgré les railleries aussi sincères que désintéressées des parisiens à l'égard de la province, il faut croire qu'elle a du bon, cette desheritée. On tient à son suffrage presque autant qu'à ses écus. Ce n'est pas peu dire.

Où prenons-nous cela ? Dans ce fait que M. Théodore Barrière qui fera représenter prochainement, sur le théâtre du Vaudeville, une pièce intitulée : Les Brebis galeuses, prend les mesures nécessaires pour que l'œuvre nouvelle soit jouée, le même jour qu'à Paris, à Lyon, Bordeaux, Marseille, Strasbourg, Rouen, Lille, Grenoble, etc. De cette façon, ce n'est plus Paris qui jugera avec ses coteries, son humeur, ses jalousies, son engouement, c'est la province avec son bon sens et son impartialité.

Quelle qu'en soit l'issue, l'entreprise mérite d'être encouragée. C'est, en attendant mieux, de la décentralisation artistique et littéraire.

Sus aux colporteurs, panneautiers, tendeurs de gluaux, chercheurs de pistes ! Ce braconnage ne vaut pas mieux (le gibier ne dira pas non) que celui pratiqué à coup de fusil avec un permis de chasse sous la semelle des souliers.

Le tribunal de... vient de faire un exemple dont se féliciteront les chasseurs qui sont en règle avec le percepteur et la gendarmerie. Il a condamné à une forte amende (quelques jours de prison n'auraient point mal fait dans le paysage) un coquetier chez lequel avaient été saisies des perdrix ne portant aucune trace de plomb, c'est-à-dire ayant été prises au moyen d'engins hérésiarques.

Voilà qui est très bien. Cependant nous nous permettrons une objection. Qui empêchera les colporteurs ou leurs acolytes de mitrailler mort le gibier que d'autres assassinent vivant ?

Ceci nous rappelle une petite histoire arrivée dans nos environs... ou ailleurs, peu importe.

En pléines vacances dernières, un chasseur myope et désespéré rentrait bredouille en ville. A deux ou trois cents mètres de l'octroi, un vigneron apparaît sur la route, un lièvre superbe à la main. La pauvre bête, colletée dans quelque buisson, gigotait encore. « Le voulez-vous ? — Combien ? — Cinq francs ; il pèse six livres. — Quatre francs. — Mettez dix sous. — Non j'aurai à les payer au buraliste. — Tenez, c'est bien parce que c'est vous, foi d'homme ! » Le chasseur prend le lièvre et compte l'argent.

La pauvre bête gigotait toujours. Serrez le lacet qui la tenait par le cou, cruauté dont un braconnier seul eût été capable. « Mais j'y songe, dit-il, on ne croira pas que je l'ai tué ! » Aux dernières heures du crépuscule, notre homme s'introduit dans le clos, attache le lièvre à un pêcher et se dispose à lui fourrer une charge de plomb dans la tête. « A bout portant ? je le massacrerai. » Il s'éloigne de huit ou dix pas, ajuste et tire. La charge coupe le chanvre tordu sans blesser la bête, qui dévale incontinent. Le Nemrod effaré entra au logis plus bredouille que jamais. Seulement, en passant devant la maisonnette de l'octroi, il n'eut rien à payer au buraliste.

Chaque année l'on entend dire que c'en est fait des mascarades et qu'on va fermer la salle de l'Opéra pour absence de cloches empanachées et de canotières enrubanées. Le carnaval de 1867, comme les autres, plus que les autres, dément ces mélancoliques prédictions. Jamais tant de monde, de bruit, de costumes bizarres, de danses excentriques. Les recettes dépassent, haut la main, 25 mille francs chaque samedi.

Ce que voyant, le directeur des Italiens, M. Bagier, et le directeur du Châtelet, M. Hostein, ont imaginé d'avoir, eux aussi, leurs fêtes carnavalesques. Vendredi prochain, inauguration du bal masqué Ventador. On n'y sera admis qu'en costume élégant ou qu'en « toilette de soirée. » Voilà des mois bien vagues aux yeux du contrôleur à qui l'on présentera 20 fr. par cavalier, 10 fr. par dame.

Au Châtelet, moins d'exigence. On ne refusera ni paletots, ni bottes, ni la vareuse de mérinos, ni le bonnet de tulle à jeter par dessus les moulins. Un amiral suisse, cent sous ; une pêcheuse de crevettes, deux francs. Ajoutez qu'un théâtre italien on dansera par contenance seulement, tandis qu'au Châtelet, la faridondaine, il sera permis de donner des coups de pieds aux lustres et de presser dans ses bras le sergent de ville effarouché, la faridondé !... RALPH.

M. A. Dumas nous adresse la lettre suivante :

CHER CONFRERE,
Vous avez été si bon pour moi dans l'annonce que vous avez faite de la résurrection du Mousquetaire, que je viens vous prier d'annoncer maintenant le premier livre d'importance que je vais y publier sous le titre :

LES BLANCS ET LES BLEUS.

Grand Roman National en six parties.

Convaincu, quoi qu'on dise, qu'il y a autre chose, même dans la littérature quotidienne d'un pays, que les canécans du jour, les faits divers et les scandales d'alcôve, je vais essayer de lutter contre cette tendance de la violation de la vie privée, en composant un de ces romans qui, à une certaine époque, ont eu le honneur de préoccuper la société. Toute la grande période du Consulat, de l'Empire, de la première Restauration, des Cent-Jours et du second retour des Bourbons y sera comprise. C'est l'histoire des pères, enfin, que je vais mettre sous les yeux des enfants.

Or, je demande aux lecteurs et aux lectrices, qui m'ont prouvé leur sympathie, une sérieuse attention pour ce livre, qui aura l'importance de mes plus grands romans historiques, et qui aura de plus l'attrait d'appartenir à une époque presque contemporaine.

Le Mousquetaire, journal quotidien à dix centimes le numéro, a commencé la publication des BLANCS ET DES BLEUS le 12 du courant.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include Diman (Fabien pape), Lundi (Agnès), Mardi (Vincent et A), Mercredi (F. de la se V.).

AVIS. — Les personnes dépositaires de fonds de souscriptions en faveur des inondés, sont instamment priées de verser immédiatement ces fonds dans les caisses des percepteurs.

On lit dans le bulletin administratif du ministère de l'instruction publique :

« Les Conférences, si applaudies à Cahors en 1866, vont être faites cette année, par les professeurs du Lycée, un ingénieur et un conseiller municipal. »

Nous applaudissons sincèrement à une mesure que vient de prendre le nouveau major du dépôt du 83^e à l'égard de ses hommes. Plus de 200 militaires se rendent tous les soirs, tambours en tête, à l'Institut des Frères de l'Ecole Chrétienne, et là, sous la direction de moniteurs intelligents, ils commencent ou perfectionnent leur instruction.

M. Boby de la Chapelle, ancien préfet, officier de la Légion d'honneur, membre du conseil général de Seine-et-Marne, du conseil municipal de la ville de Provins et du conseil départemental de l'instruction publique, est décédé à Provins, jeudi dernier, à l'âge de 80 ans, après une courte maladie.

Nommé préfet après la révolution de Juillet, il administra successivement les départements de Seine-et-Marne, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, du Lot et de l'arn-et-Garonne.

Nommé préfet du Lot le 23 juillet 1837, M. Boby de la Chapelle administra le département jusqu'au 4 janvier 1847.

Le froid se fait sentir depuis quelques jours dans notre ville. A 10 heures, ce matin, le thermomètre marquait 3° au dessous de zéro.

BOURSE QUERCINOISE

Nous croyons devoir, dans l'intérêt des familles, publier les résultats des opérations de la Bourse quercinoise, association mutuelle contre les chances du tirage au sort, fondée à Gourdon, par MM. GOUZON et ROSSIGNOL.

Table with 3 columns: Classe, Dividende distribué, Pour une mise de. Rows for classes 1864 and 1865.

On nous écrit de Cavagnac :

« Monsieur le Rédacteur, » Vous connaissez, sans doute, l'existence de la Bourse Quercinoise, association mutuelle contre les chances du tirage au sort, pour le département du Lot, fondée à Gourdon par MM. GOUZON et ROSSIGNOL.

« Elle avait eu, l'année dernière, pour la classe de 1866, un résultat magnifique ; mais celui de cette année ne mérite pas moins d'être mentionné.

« Pour une somme de 1000 fr. 30 c. que j'avais déposée avant le tirage j'ai obtenu un dividende de la somme de 2,815 fr. 70 c. de sorte que moyennant un léger sacrifice de 284 fr. 30 c. l'exonération de mon fils a été payée, sans frais et sans déplacement.

« Quel est le père de famille dont le fils doit subir lesort l'année prochaine, qui, pour la modique somme de 284 fr. 30 c., ne consentira pas à se soustraire aux pénibles épreuves de la conscription ?

« Une institution aussi utile mérite, selon moi, d'être encouragée par tous les moyens. Le meilleur et le plus sûr n'est-il pas de la recommander à la publicité de votre feuille ?

« C'est pour ce dernier motif que je vous prie d'insérer ma lettre dans vos colonnes. Son insertion sera pour les fondateurs de la Bourse Quercinoise l'expression de ma gratitude particulière et la preuve de votre empressement à seconder le développement des œuvres utiles à notre pays.

« Agrérez, etc.

» Hyppolite MATERRE. »

On nous écrit de Figeac :

Vendredi dernier, vers 4 heures de l'après-midi, la nommée Delsahu (Hyacinthe), âgée de 34 ans, demeurant à Autoire, a été retirée noyée d'un petit lac, à peu de distance de son domicile, où elle s'était rendue pour laver du linge. Cette femme était épileptique. Un de ses enfants, âgé de 9 ans, qui allait rejoindre sa mère, a donné l'alarme.

On nous écrit de Catus :

La foire du 14 a été belle : 400 porcs gras ont été amenés et vendus au prix de 52 fr. 50 les 50 kil. — 500 bœufs étaient sur le champ de foire. Une grande partie a été vendue. Les bœufs gras au prix de 33 fr. les 50 kilos. — 30 quintaux de truffes vendus au prix de 6 fr. le kil. — 400 moutons vendus à 1 fr. le kil. ; les gras à 1 fr. 15 le kil. — Le blé, apporté en petite quantité, s'est vendu 30 fr. l'hect. ; le maïs de 10 fr. à 10 fr. 50.

Le Moniteur de l'hygiène nous apprend que des couturières ont été prises de violentes coliques, pour avoir aminci entre leurs dents le fil de soie, avant de le faire passer par le chas de leur aiguille. Le plomb ! toujours le plomb ! Cette fois c'est du sulfure. Mais comment du sulfure de plomb dans un fil de soie ? Parce que la soie en gros se vend au poids, et que, pour la rendre plus lourde, certains fabricants la chargent de sulfure de plomb : Voilà tout.

On a récemment interdit à Paris, chez les confiseurs et marchands de bonbons, la mise en vente de nouveaux papiers destinés à la confection des boîtes et des sacs dans lesquels on place des sucreries.

L'administration ayant été informée que ces papiers sont également employés pour cartes de visites, a cru devoir avertir le public de se tenir en garde contre les accidents d'empoisonnement dont pourraient être victimes les enfants, dans les mains desquels ces cartes d'un blanc nacré brillant, seraient laissées par mégarde.

Les accidents sont d'autant plus à craindre que la préparation qui entre dans la composition de la carte qui la reconvre, a une saveur sucrée qui plairait aux enfants s'ils portaient l'objet à leur bouche.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances. 44 janvier Cuban (Marie), rue Fondue. Mariages. 16 janvier Guisnard (Jean-Baptiste), employé, et Bouyssou (Marie-Anne), sans prof. Décès. 13 janvier Boissières (Pierre), propriétaire, 73 ans, Port-Bullier. 14 — Alehié (Marie), 80 ans, à Dives. 14 — Enfant du sexe masculin, né-mort des époux Labroue et Mahias. 15 — Mellard (Marceline), 24 ans, hospice.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 13 janvier 1867. 23 versements dont 6 nouveaux 4,640 » 84 remboursements dont 5 pour solde 9,410 23

MOUVEMENT DES MARCHÉS.

Blés.

Une réaction assez intense se manifeste sur le marché intérieur. Paris y cède, ainsi qu'un très grand nombre de places. Samedi au carreau de la Halle, les farines sont descendues à 80 à 81 les 157 kil. C'est un écart de près de 3 fr. sur le dernier cours hebdomadaire. Voici le résumé des avis départementaux : Angers. — Petit marché. Grande réserve des acheteurs. Arras. — Fort marché. Blé en baisse de 75 c. Amiens. — Marché bien garni ; baisse de 1 fr. à 1 fr. 50 sur le blé. Blois. — Marché fort. Baisse demandée de 2 fr. par hectolitre. Bordeaux. — Nombreux acheteurs sur place, les blés de 28 fr. 50 à 30 fr. 80 les 80 kil. Beauvais. — Approvisionnement considérable. Baisse sur le blé de 1 fr. 50. Châlons-sur-Marne. Blé 35 fr. 80. Seigle 22 fr. Orge 21 fr. 50 les 100 kil. Chartres. — Marché fort. Blé en baisse de 2 fr. par sac. Douai. — 25^e de baisse par hectolitre sur les blés. Dieppe. — Marché très fort. Blé en baisse de 2 fr. Dijon. — Fort marché. Prix faibles. Blé 34 à 36 fr. Evreux. Apport considérable en blés ; vendus en baisse de 1 fr. 50 par hect. Lyon. — Marché calme. Blé de 35 à 35 fr. 75 les 125 kil. Liverpool. — Affluence modérée ; prix fermes. Melun. — Marché fort. Baisse de 2 fr. par sac sur le blé. Marseille. — 361,580 hect. d'arrivages pendant la semaine. Affaires nombreuses. Metz. — Marché ordinaire. — Blés vendus en baisse de 35 c. Montreuil. — Marché ordinaire. Blé en baisse de 1 fr. 50 par sac. Nancy. — Offres presque nulles. Blé en baisse de 1 fr. Orléans. — Marché ordinaire. Blé de 28 à 30 fr. 50, en baisse de 1 fr. 80 par hect. Toulouse. — Affaires actives. Baisse de 50 c. par hect. sur les blés. Valenciennes. — Marché très fort. Blé en baisse de 1 franc. Vouziers. — Quoique plus offert, le blé a haussé de 50 centimes. Verdun (Meuse). — Au marché d'Etain, Blé nouveau tenu 36 fr. les 100 kil., ce qui constitue une forte hausse. Anvers. Affaires calmes. Prix soutenus. Wakefield. — Marché bien approvisionné ; blés bien tenus ; orges fermes, avoines sans changement. La baisse marquée et générale qui ressort du tableau ci-dessus s'explique d'abord par le meilleur approvisionnement des places, pris par les arrivages annoncés ou accomplis, dans nos ports, de la denrée exotique. Marseille seul a reçu cette semaine 300,000 hect. de blé.

Conseil Général

Séance du 1^{er} septembre 1866.

(Suite).

La situation n'ayant pas changé depuis cette époque, le Conseil se voit obligé de persister dans sa première résolution.

Chemins vicinaux d'intérêt commun n° 48 et 50. — Ressources. Vœu du conseil d'arrondissement de Figeac.

Le même conseil a émis le vœu que les chemins d'intérêt commun n° 48 et 50 reçussent le plus de ressources possibles ; mais d'après les renseignements fournis par M. l'agent-voier et desquels il résulte que ces deux lignes ont été dotées dans la proportion des ressources attachées aux chemins d'intérêt commun, le Conseil général ne croit pas devoir s'arrêter à ce vœu.

Chemin vicinal de grande communication n° 21. — Achèvement. — Vœu du conseil d'arrondissement de Gourdon. — Chemin d'intérêt commun n° 22. — Vœu du conseil d'arrondissement de Gourdon.

Le Conseil d'arrondissement de Gourdon a exprimé le vœu que les travaux du chemin vicinal de grande communication, n° 21, soient terminés dans le plus bref délai possible, et que les fonds qui y sont attachés soient entièrement employés. Ce vœu a été communiqué à M. l'agent-voier en chef qui fait remarquer que l'entrepreneur qui s'était chargé de l'exécution des travaux, étant tombé malade, son marché a dû être résilié ; mais qu'il a été pris des mesures pour que les travaux restant à faire soient effectués en régie. Il y a donc lieu d'espérer qu'il sera bientôt donné satisfaction à ce vœu auquel s'associe d'ailleurs le Conseil général. Il s'associe aussi au vœu émis par le même conseil tendant au prochain achèvement du chemin d'intérêt commun n° 22, et il appelle l'attention de l'administration sur l'urgence qu'il y a à terminer un chemin qui aura l'avantage de mettre une partie du département en communication avec le chemin de fer de Périgueux au Lot.

Chemin vicinal de grande communication n° 33. — Traverse de Cajarc. Offres de cette commune.

Par une délibération en date du 12 août dernier, le conseil municipal de Cajarc a proposé de concourir pour une somme de 9,000 fr. aux frais d'ouverture de la traverse de cette localité, chemin vicinal de grande communication, n° 33, de Vers à Figeac, dont la dépense totale est évaluée à 34,000 fr. Un membre de la 2^e commission, à laquelle a été renvoyé l'examen de cette affaire, fait remarquer qu'au point de vue de la rectification de la ligne, cette traverse serait d'une complète inutilité et contraire aux intérêts de la commune et du département ; inutile, le chemin de grande communication, n° 33, se reliant, dans la traverse de Cajarc, à un boulevard circulaire, très large, qui dessert toutes les rues sans exception, et la réparation proposée n'abrègerait le parcours de d'environ 67 mètres ; contraire aux intérêts de la commune, en ce que d'abord elle imposerait à un grand nombre de propriétaires des servitudes très gênantes, et en ce qu'elle lui enlèverait une grande partie de ses ressources, et ferait indéfiniment ajourner la translation du cimetière qui est la réparation la plus urgente qu'il y ait à faire, dans cette localité, dans l'intérêt de la salubrité publique ; contraire aux intérêts du département, en ce que ce travail viendrait augmenter les grands sacrifices qu'il a faits pour l'établissement d'une ligne qui n'est pas encore terminée, et sur laquelle il existe des traverses dont l'amélioration est beaucoup plus urgente. Il dit, en terminant, que d'après ces considérations, la 2^e commission, avait été, à l'unanimité, d'avis de ne pas accueillir la demande du conseil municipal de Cajarc, et qu'il était chargé, en son nom, d'en faire la proposition au Conseil.

M. le Préfet dit que si la ville de Cajarc doit s'occuper de travaux d'intérêt communal, de diverse nature, et notamment de la translation du cimetière il ne faut pas moins reconnaître, que le sacrifice de 9000 fr. que s'impose la commune est l'indication la plus péremptoire de l'intérêt qui s'attache à l'opération projetée ; qu'en effet il s'agirait d'ouvrir tout un quartier à l'air et au soleil ; qu'en conséquence il ne pense pas que la question de principe puisse être rejetée et qu'il y a seulement lieu à ajournement ; mais qu'en définitive, pour s'éclairer, le Conseil a l'opinion du représentant du canton de Cajarc.

Après ces observations les conclusions de la commission sont mises aux voix par M. le Président et adoptées par le Conseil.

Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 80 — Offres de M. de Cornély.

Un membre de la 2^e commission communie au Conseil une lettre de M. de Cornély-Prudhomme, ancien membre du Conseil général, colonel en retraite à Fons, qui offre de verser dans la première quinzaine de décembre prochain la somme de 3,200 fr. dont il fait l'avance au département, sans intérêt, et qui serait remboursée en quatre annuités de 800 fr. ; la première ayant son échéance le 1^{er} décembre 1868 et la dernière en décembre 1871 ; à la condition que cette avance sera employée à ouvrir la lacune qui existe entre Fons et Issets sur le chemin d'intérêt commun, n° 80, de Pont au Bard à Fons ; Aux termes de l'art. 7 de la loi du 21 mai 1836 qui, d'après la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur en date du 4 août 1866 est encore en vigueur, cette acceptation n'étant pas dans les attributions du Conseil, mais bien dans celles de l'administration, le Conseil renvoie la pétition de M. de Cornély à M. le Préfet en la recommandant à sa sollicitude.

Chemins de grande communication n° 16 et 30. — Vœu pour le prolongement dans le Cantal.

Le Conseil général approuve le vœu du conseil d'arrondissement tendant à ce que le département du Cantal veuille bien terminer, sur son territoire, le prolongement des chemins vicinaux de grande communication n° 16 et 30.

Chemins vicinaux. — Emploi des prestations.

En ce qui concerne le désir exprimé par le même Conseil, que les conseils municipaux soient consultés sur l'époque de l'emploi des prestations en nature. M le Préfet fait observer qu'en général les agents-voyers se concertent avec les Maires pour arrêter l'époque de la convocation des prestataires ; que cette mesure lui paraît suffisante. Après cette observation, le Conseil général se borne à prier M. le Préfet de vouloir bien engager messieurs les agents-voyers à ne pas convoquer, autant que possible, les prestataires à l'époque des moissons ou des semences.

Chemins vicinaux. — Vœu pour le classement d'un chemin dans le Cantal.

Sur la proposition de la 3^e commission le Conseil général émet le vœu que le Conseil général du Cantal classe au nombre des chemins vicinaux de grande communication un chemin qui partirait du point où le chemin d'Aurillac à Cahors avec embranchement sur Soussceyrac, emprunte la route départementale de Murs à Argentat, se dirigerait sur la station du Rouget où un pont a été établi au dessous du chemin de fer pour le service des propriétés riveraines. Le chemin, en partant du Rouget, se dirigerait vers la route impériale, n° 122 qui l'emprunterait jusqu'à Aurillac, au lieu appelé : Le Châtaignier du Pays.

Le prolongement du chemin n° 16, établi de cette manière, abrègerait de 6 kilomètres le parcours entre le département du Lot et Aurillac et permettrait d'éviter la côte de l'Estancade qui offre de grandes difficultés ; il faciliterait, en outre, le transport des vins du Lot dans le Cantal et la descente des bois de ce dernier département.

(La suite au prochain numéro). Pour la chronique locale : A. Layton.

Bulletin commercial du mois de Décembre 1866.

PRIX OFFICIEL MOYEN DES GRAINS DANS LE DEPARTEMENT DU LOT

	BLÉ		MÉTÉIL		SEIGLE		ORGE		SARRASIN		MAÏS		AVOINE		POIS		LENTILLES		HARICOTS				
	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.			
Cahors	23	35	30	8	14	17	13	17	10	31	16	62	10	64	18	19	8	91	22	66	16	24	
Castelnau	23	45	31	42	14	17	13	17	10	31	16	62	10	64	18	19	8	91	22	66	16	24	
Montcuq	24	30	30	30	14	17	13	17	10	31	16	62	10	64	18	19	8	91	22	66	16	24	
Puy-l'Evêque	24	40	30	30	14	17	13	17	10	31	16	62	10	64	18	19	8	91	22	66	16	24	
Figeac	23	50	30	10	14	17	13	17	10	31	16	62	10	64	18	19	8	91	22	66	16	24	
St-Céré	23	44	29	20	14	17	13	17	10	31	16	62	10	64	18	19	8	91	22	66	16	24	
Gourdon	22	26	27	80	15	97	22	7	14	42	19	35	10	19	14	15	12	37	23	84	20	25	
Martel	22	27	80	20	27	14	18	90	10	16	66	11	14	66	9	18	9	18	20	25	20	25	
Labastide-Murat	22	80	29	40	14	17	13	17	10	31	16	62	10	64	18	19	8	91	22	66	16	24	
Prix moyen pour le département	23	37	29	73	14	18	15	18	10	16	66	10	82	14	84	9	37	21	23	17	27	22	93

	COMESTIBLES										COMBUSTIBLES								
	FAIN			VIANDE				POMMES DE TERRE			CHATAIGNES		FOURRAGES		BOIS		CHARBON		
	1 ^{re} Q.	2 ^{me} Q.	3 ^{me} Q.	BOEUF.	VACHE	VEAU	MOUTON	PORC	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	FOIN	PAILLE	STÈRE	100 k.	HECT.	100 k.	
Cahors	31	26	20	1	10	90	1	25	1	20	1	10	6	12	30	2	30	6	12
Castelnau	30	25	20	1	10	80	1	20	1	20	1	10	6	12	30	2	30	6	12
Montcuq	30	36	30	1	10	1	10	1	15	1	15	10	6	12	30	2	30	6	12
Puy-l'Evêque	45	32	28	1	10	1	30	1	20	1	20	5	30	7	50	10	6	12	30
Figeac	40	35	30	1	10	1	30	1	30	1	30	3	55	8	10	10	6	12	30
St-Céré	40	33	30	1	10	1	10	1	10	1	10	4	62	6	60	3	81	6	35
Gourdon	30	28	26	1	10	55	1	30	1	30	1	4	91	7	98	5	26	7	69
Martel	40	35	30	1	10	1	10	1	20	1	20	4	67	4	5	50	10	41	10
Labastide-Murat	35	32	30	1	10	1	40	1	40	1	40	7	30	10	50	6	16	10	41
Prix moyen pour le département	38	31	27	1	10	75	1	22	1	22	1	5	20	7	93	4	68	7	56

Jurisprudence

La Cour de cassation vient de décider une question intéressante. Il s'agissait de savoir si le fait de chanter dans les rues, à une heure avancée de la soirée, constitue un tapage nocturne. Voici ce qui s'était passé : quatre individus furent un soir, dans la rue, arrêtés par les gendarmes, parce que l'un d'eux chantait à pleine voix un morceau de la *Dame Blanche*. Après plusieurs jugements contradictoires, l'affaire est venue en cassation, où il a été décidé qu'il n'y avait pas tapage nocturne, le procès-verbal des gendarmes n'ayant pas constaté qu'il fût résulté de ce chant aucune perturbation de l'ordre public.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits Divers

Le microscope nous révèle qu'un petit point noir de la grosseur d'une tête d'épingle, dans une pomme de terre, renferme à peu près deux cents animaux féroces, ayant la forme d'un coléoptère, qui se mordent et se déchirent avec fureur les uns les autres.

VENGEANCE D'UN ÉLÉPHANT. — Samedi soir un accident sérieux est arrivé à Jersey, à un homme, par suite d'une grande imprudence. Cet homme est l'un des grooms employés dans un cirque à St-Helier. Un éléphant nommé Billy est l'un des plus beaux ornements du

cirque. Après la représentation du soir, Williams se rendit à l'écurie pour soigner les chevaux; il avait avec lui un soldat du 69^e régiment. Pendant qu'il faisait boire un cheval tout près de l'éléphant, celui-ci se mit à allonger sa trompe cherchant à prendre de l'eau. Williams pinça la trompe de l'éléphant, refusant de le laisser boire. Quoiqu'il ne fût pas le cornac de l'éléphant, il voulut montrer au soldat qu'il le faisait obéir et qu'il lui faisait lever un pied et puis l'autre. L'animal obéit d'abord, puis tout d'un coup roulant sa trompe autour du corps de Williams, il le souleva et le colla contre le mur de l'écurie avec une telle violence qu'on releva cet homme demi-mort et saignant abondamment. On le transporta à l'hôpital général. On craint que ses blessures ne soient très graves.

— Le peuple chinois est certainement celui qui a su tirer le plus grand parti du ver à soie. Ainsi lorsque le ver, parvenu au terme de sa croissance, ne se trouve pas assez près des rameaux pour pouvoir amarrer son fil, sa force vitale s'épuise, la matière de la soie s'épaissit dans l'intérieur de son corps; il se raccourcit et meurt sans filer. On le nomme alors vulgairement ver court. Dans ce cas, les Chinois en font l'objet d'une industrie spéciale; ils jettent la partie du corps où se secrète la soie dans de l'eau chaude, pour extraire plus aisément la matière que les organes contiennent,

et, cette extraction obtenue, ils font évaporer l'eau, et ils trouvent au fond un très-beau vernis, dont ils recouvrent les estampes les plus délicates. Ce vernis, aussi transparent que le verre, préserve le papier de l'humidité, de la moisissure et des insectes.

AFFECTIONS DE POITRINE.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le STROP et la PATE DE NAFÉ de Delangrenier sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les maladies de poitrine, les catarrhes, asthmes, toux, grippe, coqueluches, maux de gorge, palpitations, enfin toutes les irritations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôt dans toutes les Pharmacies.

— C'est toujours le produit le plus demandé, le plus en faveur auprès du public, que les confiseurs prennent pour point de mire. Le **Chocolat-Ménier** en est un exemple; son succès a fait naître des fabricants qui ne cachent pas que leur industrie est d'habiller leur chocolat exprès pour qu'on puisse le prendre pour du **Chocolat-Ménier**. Il faut se défendre de ces méprises en lisant le nom authentique **Ménier** sur la tablette, et non tout autre de même consonnance.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique. A l'aide d'un traitement nouveau. — Bro-

chure in-8° de 112 pages, 6^e édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. à l'éditeur A. Delahaye ou à l'auteur, 174, boulevard Magenta, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR
Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris :
Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)
Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)
L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fer

Annonces Judiciaires. ET ADMINISTRATIVES.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Etude de Me Vival, avoué à Figeac.
La revente et mise aux enchères des immeubles du sieur Jean-Baptiste Colomb, domicilié au village de Campagne, aura lieu au Tribunal de Figeac, le mercredi 23 janvier, à 9 heures du matin. Mise à prix : lots 1, 2, 3, réunis 2,334 fr. 4^e lot 1,055 fr.

Etude de Me CAVARROC, huissier, à Figeac.
Le 15 janvier a eu lieu, à Figeac, la vente des objets mobiliers et marchandises de M. Lagarde, marchand, à Figeac

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de Me Castagnet, avoué à Paris.
Vente sur folle-enchère au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de première instance de la Seine, séant à Paris, au palais de Justice, salle des Pas-Perdus, deux heures de relevée, en 19 lots de terrains divis, en parties irrégulières, situés dans la plaine de Cazau, canton de la Teste-de-Buch, arrondissement de Bordeaux.
Adjudication, le 7 février 1867, à deux heures.
(Voir pour détails, le *Gourdonnais* du 10 janvier 1867).

Etude de Me Bruny, avoué à Gourdon.
Le 19 février 1867, à 11 heures du matin, au tribunal de Gourdon, il sera procédé à l'adjudication des immeubles de Jean Arner, situés dans la commune de Masclat. Mise à prix : 400 fr.

Etude de Me Lagranville, avoué à Gourdon.
D'un exploit du sieur Ayroles, huissier à Gourdon, il résulte que Marie Bourdaria épouse de Malthurin Cassan, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens.

Même étude.
Par jugement du tribunal de Gourdon, du 2 janvier, dame Rose-Marie Verdié, domiciliée à Millac, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son mari Antoine Salinié.

Etude de Me Ayzac, avoué à Gourdon.
D'un arrêt rendu par la cour impériale d'Agen, le 27 décembre 1866, il appert que dame Thérésia-Agnès-Marguerite de Mont-Avrenan, épouse du sieur François Pons Linol a été séparée quant aux biens d'avec son mari.
(Extrait du *Gourdonnais* du 10 janvier.)

Les souscripteurs au *Journal du Lot*, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les articles et extraits non signés : A LAYTOU

CLARIFICATION DES VINS.

Bien supérieure aux œufs, qui donnent souvent au vin le goût de pourri ;
Bien supérieure aux poudres de sang, de tannin, etc., moyens dégoûtants qui sont abandonnés.

La PULVÉRINE D'APPERT ne CLARIFIE pas seulement, elle BONIFIE.

Prix : 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre), suivant l'état du vin. Par 5 kilog. et au-dessus, l'expédition franco payable à 90 jours.
Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

PULVÉRINE D'APPERT

MARIAGE FACILE DES VINS DE DIFFÉRENTS CRUS

L'opération est prompte, le succès infaillible. — Les lies ne remontent jamais et peuvent se réclarifier. — On peut expédier sur colle ; le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

30^e ANNÉE CRÉDIT MILITAIRE 30^e ANNÉE
CLASSE 1866

Société Civile d'Assurances pour l'exonération du service militaire pour toute la France, établie conformément à la loi du 26 avril 1855 ; depuis la naissance jusqu'au jour du tirage.
Traitements forfait, garantissant le prix de l'exonération.
Assurances mutuelles, versements facultatifs de 500 fr. à 1,400 fr.
M. MORTIER Jenne, directeur à Valréas (Vaucluse) et M. CRANSAC, directeur de la sucursale à Rodez (Aveyron).
La Compagnie compte par plusieurs mille les assurés de bas âge, un grand nombre pour la classe de 1866, ils versent chez les notaires ; statuts offrant toute sécurité, grands avantages.
La Compagnie, parmi les noms des souscripteurs, cite les principaux seulement :
MM. de Grousson, conseiller à la Cour Impériale à Pau.
Fabre, avocat, ancien Maire à Saint-Affrique (Aveyron).
Reynes, membre du Conseil d'arrondissement, à Réquista (Aveyron).
Granier, notaire et Maire à Laguëpie (Tarn-et-Garonne).
Pagès, notaire à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne).
Dèges, notaire et Maire, canton de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), pour ses quatre fils.
Manoel, notaire à Nègrepelisse (Tarn-et-Garonne).
Portal, receveur des domaines à Montmirail (Tarn).
Loubers, chef d'exploitation à Montpellier.
Grailhe, juge de paix à Solles Carau (Aveyron).
Guers, greffier à Rodez (Aveyron).
Ducros, Conseiller de Préfecture à Guéret (Creuse).
Blanc, négociant à Marseille.
Brugel, négociant à Figeac (Lot).
Pouget, propriétaire au Soulié, commune de Compallibat, canton de Montbazen (Aveyron), pour ses sept fils.
S'adresser pour avoir les renseignements et traiter, à M. AUSSET, restaurateur, à Cahors, rue Fondue, derrière la maison Courrou, représentant de la Compagnie du *Crédit Militaire*.

PHARMACIE DULAC, SUCESSEUR DE M. LACOMBE
CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS
GUÉRISON ASSURÉE
SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.
PRIX DU TOPIQUE, 1 fr. 50 c.
LIQUEUR VINEUSE DITE ESSENCE BORDELAISE
POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE
Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.
Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors
A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnon, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprovettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc.

TABLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

A LOUER
1^o UN APPARTEMENT
AU 2^e ÉTAGE
2^o UN MAGASIN
rue Fénelon, à Cahors.
MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

Nouvelle édition, d'une cause fréquente et peu connue
D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ
À L'USAGE DES GENS DU MONDE.
Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérison.
Par le Dr JOZAN, prof. spécial de pathologie médico-générale, rue de Rivoli, 182.
6^e édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr., poste, 6 fr.
sous double enveloppe chez l'auteur, M. MASSON, lib. 26, r. de l'Ancre-Conédie, et les princ. lib. de Paris, des départ. et de l'étranger.
Du même auteur : *Traité pratique des MALADIES DES VOIES URINAIRES*
chez l'homme et chez la femme et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde.
10^e édit., 1 vol. de 900 pag. enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE
Maladies contagieuses, Rétrocissements, Catarrhe de vessie, Gravelle, Pierre, Stérilité, Pertes, Débilité, suite d'exès, Hydracide, Maladies des femmes. Traitement, Hygiène, Préservatifs.
Prix : 5 fr., par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — Traitement, consultations de midi à 2 heures, et par correspondance. (Affranchir.)
Le pro rédacteur-gérant A. LAYTOU.